

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Vernis brillant pour bords de verre**

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Vernis brillant pour bords de verre

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Revêtement incolore (vernis)

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Klaus Nehren	Téléphone: +49 2129 5568-276
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle-group.com	
Service responsable:	Chemie	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétate d'isopropyle

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

2-méthylpropane-1-ol; isobutanol

butane-1-ol; n-butanol

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Vernis brillant pour bords de verre**

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 2 de 12

**Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Sable, Poudre d'extinction pour l'extinction.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

verniss spécial à un composant

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Vernis brillant pour bords de verre**

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 3 de 12

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			<50 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
108-21-4	acétate d'isopropyle			<25 %
	203-561-1	607-024-00-6	01-2119537214-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas			<25 %
	265-151-9		01-2119473851-33	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411			
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol			<10 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
123-86-4	acétate de n-butyle			<10 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol			<10 %
	201-148-0	603-108-00-1	01-2119484609-23	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H315 H318 H335 H336			
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol			<2,5 %
	200-751-6	603-004-00-6	01-2119484630-38	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H302 H315 H318 H335 H336			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol			<2,5 %
	203-539-1	603-064-00-3	01-2119457435-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

**Après inhalation**

Mettre la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Si la victime est inconsciente mais respire: La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Vernis brillant pour bords de verre**

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 4 de 12

**Après ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Administrer comme purgatif du sulfate de sodium (1 cuiller dans un verre d'eau) avec beaucoup de charbon actif.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone )

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

**Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Assurer une ventilation adéquate.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Assurer une aération suffisante. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Vernis brillant pour bords de verre**

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 5 de 12

Prévoir une aspiration de l'air ambiant à hauteur du sol.  
 Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Préventions des incendies et explosion**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol	100	375		(8 h)	
		150	568		Courte durée (15 min)	
108-21-4	Acétate d'isopropyle	100	424		(8 h)	
		200	849		Courte durée (15 min)	
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	723		(8 h)	
		200	964		Courte durée (15 min)	
78-83-1	Alcool isobutylique	50	154		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	
67-63-0	Alcool isopropylique	200	500		(8 h)	
		400	1000		Courte durée (15 min)	
71-36-3	Alcool n-butylique	20	62		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1907		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Noms des agents	Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	89 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	500 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Vernis brillant pour bords de verre**

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 6 de 12

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Noms des agents	Valeur
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2251 mg/l
Sol		28 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Même si tout le produit est déversé, vu les petites quantités présentes, les limites d'exposition ne peuvent pas être atteintes. Néanmoins il est du devoir de l'utilisateur de vérifier ceci et de suivre les limites d'exposition données sur le lieu de travail.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Protection des yeux/du visage**

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

**Protection des mains**

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matière des gants: Caoutchouc butyle  $\geq 0,5\text{mm}$ , NBR (Caoutchouc nitrile)  $\geq 0,35\text{mm}$

Temps de pénétration (durée maximale de port)  $\geq 480\text{ min.}$

**Protection de la peau**

vêtements étanches

**Protection respiratoire**

Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un pasque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
 Couleur: clair  
 Odeur: caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): non applicable

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 78 °C

Point d'éclair:

2 °C DIN 51755

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Vernis brillant pour bords de verre**

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 7 de 12

**Dangers d'explosion**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	0,8 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	19 vol. %
Température d'inflammation:	200 °C

**Température d'auto-inflammabilité**

n'est pas auto-inflammable

Pression de vapeur: (à 50 °C)	1.100 hPa
Densité (à 20 °C):	0,870 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	insoluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

miscible avec la plupart des solvants organiques

Viscosité dynamique: (à 20 °C)	non déterminé
Durée d'écoulement: (à 20 °C)	13 s
Épreuve de séparation du solvant:	<3%
Teneur en solvant:	ca. 79%

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	21%
--------------------------	-----

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Néant dans des conditions normales de traitement.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**10.5. Matières incompatibles**

acides forts et oxydants forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun à notre connaissance.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

DL50/orale/rat = &gt;2000mg/kg

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 8 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg 6200	Rat	IUCLID	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 95,6 mg/l	Rat	RTECS	
108-21-4	acétate d'isopropyle				
	par voie orale	DL50 mg/kg 6750	Rat	GESTIS	
	dermique	DL50 mg/kg > 17400	Lapin	GESTIS	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 50,6 mg/l	Rat		
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg 4570	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg 13400	Lapin		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 30 mg/l	Rat		
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg > 2830	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg > 2000	Rat		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 24 mg/l	Rat		
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol				
	par voie orale	ATE mg/kg 500			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol				
	par voie orale	DL50 mg/kg > 5000	Rat	IUCLID	
	dermique	DL50 mg/kg 11000	Lapin		

**Expériences tirées de la pratique****Observation diverses**

Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9268 - 14221 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 9640	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >2000	72 h	Desmodesmus subspicatus		
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1430	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 1250		Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1439	48 h	Daphnia magna		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 4600 - 10000	96 h	Leuciscus idus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 1000	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l > 500	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31
108-21-4	acétate d'isopropyle	1,02
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	-0,16
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol	0,79
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	-0,437

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit s'évapore facilement.

**Information supplémentaire**

Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

En accord avec les réglementations locales et nationales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Vernis brillant pour bords de verre**

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 10 de 12

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.  
Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.  
Agent de nettoyage: Acétate de n-butyle

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1263  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Peintures  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
 Dispositions spéciales: 601  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité dégagée: E2  
 Catégorie de transport: 2  
 N° danger: 33  
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1263  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Peintures

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Vernis brillant pour bords de verre**

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 11 de 12

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
 Dispositions spéciales: 601  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité dégagee: E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1263

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Paint

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: -  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité dégagee: E2  
 EmS: F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1263

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Paint

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A180  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
 Passenger LQ: Y341  
 Quantité dégagee: E2  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Vernis brillant pour bords de verre**

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 12 de 12

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

aucune/aucun

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

négligeable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: alcool éthylique, éthanol; acétate d'isopropyle; 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol; 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol

Inscription 29: Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

2004/42/CE (COV):

79%

Sous-catégorie selon la directive

Finitions spéciales - Tous types, Valeur limite COV: 840 g/l

2004/42/CE:

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D):

2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*